



# BULLETIN NUMÉRO 6

# MARLINEWS

AUTOMNE 2023



Chères Marlinoises, Chers Marlinois,

Nous venons d'accueillir au sein du Conseil Municipal cinq nouveaux élus en remplacement de départs au cours de cette première partie du mandat. Au cours du Conseil du 23 novembre, comme ils n'ont pas d'expérience de Conseiller Municipal, nous leur avons présenté le fonctionnement du conseil, les budgets, les commissions auxquelles ils pourront participer par la suite, puis nous avons répondu à leurs questions.

Persuadés qu'ils vont s'intégrer rapidement, nous leur renouvelons nos souhaits de bienvenue. En cette fin d'année, nous aurons l'occasion de recevoir nos aînés pour un apéritif au cours duquel nous leur remettrons un colis de Noël, puis tous ensemble, nous nous retrouverons le 6 janvier pour les vœux du Maire et du Conseil Municipal.

Bon Noël, bonnes fêtes de fin d'année et à bientôt.

Bien cordialement à toutes et tous.

Jean-Marie FERREUX

**Joël CHEROT** : 67 ans, retraité cadre d'entreprise

**Elodie ENAULT** : 32 ans, agent territorial, animatrice enfants

**Mareva MAZUE** : 34 ans, gestionnaire de compte

**Patrick MICHEL** : 62 ans, retraité SNCF

**Cyril MARTIN** : 47 ans, employé chez PAP



Crédits BP

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ EN TEMPS RÉEL !



100 % GRATUITE



SANS INSCRIPTION



SANS PUBLICITÉ



**iiliwap**  
L'APPLI QUI CHANGE LA VIE !

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI !



Nous avons changé l'application d'information citoyenne en passant sur Iliwap.

Ce choix est avant tout financier car la communauté de communes ayant pris une offre mutualisée pour toutes les communes, nous n'avons plus d'abonnement à payer.

Coté fonctionnalité, une petite nouveauté vous permet de signaler une « anomalie » directement sur l'application. Vous pouvez ajouter une photo et une localisation qui nous permettrons de traiter le problème rapidement.

## RADAR PÉDAGOGIQUE

Le radar pédagogique est installé dans la commune depuis février 2020.

Celui-ci a la capacité d'enregistrer les vitesses des véhicules entrants et sortants de la commune.

Cet enregistrement est communiqué chaque mois à la Gendarmerie de Genlis. Celle-ci se réserve le droit d'effectuer des contrôles de vitesses.

Le conseil municipal déplore les vitesses excessives et réfléchit à un aménagement de la route d'Échigey D34. Celui-ci devra être validé par le Conseil Départemental.



Quelques chiffres sur la période du 16/10/2023 au 29/10/2023 :

Dans le « sens partant », il y a eu 13 011 véhicules soit 929/jour dont 73,05 % roulent à plus de 50 km/h.

Dans le « sens arrivant », il y a eu 11 477 véhicules soit 820/jour dont 54,21 % roulent à plus de 50 km/h.

## RÉUNION PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE

Sabrina COLLIN, chargée de mission biodéchets au SMICTOM de la plaine dijonnaise, a présenté à l'assemblée l'ensemble des mesures mises en place par cet organisme au sein des communes du canton.



### **INVERSION DES TOURNÉES** au 1er janvier 2023

L'année 2023 aura été une année charnière entre 2 lois :

✓ L'extension des consignes de tri (obligatoire au 01/01/2023)

✓ La loi biodéchets (01/01/2024)

L'extension des consignes de tri déplaçait 60% de « l'ancienne » poubelle d'ordures ménagères (OMR) dans le bac de TRI.

La loi biodéchets c'est 30% de « l'ancienne » poubelle d'ordures ménagères qui sortent également.



### **LOI BIODECHET 2024 COMPOSTAGE**

La loi Grenelle 2 de 2010, a instauré une **obligation de tri à la source** et de valorisation des gros producteurs de biodéchets et d'huiles usagées. La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (**loi AGECE**) a modifié l'article L. 541-21-1 du code de l'environnement en spécifiant qu'à compter du 1er janvier 2024, **l'obligation de tri à la source** s'applique à tous.

Environ **30% des déchets ménagers** sont des **biodéchets**. Les biodéchets sont composés de **70 à 90% d'eau**. Actuellement ces biodéchets sont collectés pour être emmenés au centre d'incinération.

**Les incinérer revient donc à ... brûler de l'eau**. Une dépense d'énergie importante est nécessaire pour alimenter le four.

**Les biodéchets** sont de la matière organique et peuvent être considérés comme une **ressource**, si l'on change de point de vue. Ils peuvent être valorisés à travers le compostage, permettant ainsi de réamender les sols qui nous nourrissent.

**Ramener au sol la matière organique, l'eau, la vie qu'elle contient, plutôt que les brûler, cela semble cohérent.**

**À partir du 1er janvier 2024**, vous devrez donc trier **vos déchets de cuisine** et les composter.

Par exemple, les épluchures et/ou tous les fruits et légumes, les restes de repas (viande cuite comprise), marc et filtres à café, sachets de thé, tisane, les coquilles d'œufs, les fleurs fanées...

Ce qui représente en moyenne **80 kg par habitant par an**.

Le compostage est un procédé de décomposition naturelle de la matière organique. Il est réalisé par les champignons, bactéries, insectes et vers issus en partie de la faune souterraine : ce sont les décomposeurs.

**La municipalité de Marliens sensible à l'environnement a fait le choix d'offrir à ses habitants un composteur partagé. Celui-ci est en libre accès, il est positionné vers la salle des fêtes.**

## QUE PEUT-ON COMPOSTER ?



## CE QUI NE VA PAS AU COMPOST



### Compostage partagé comment ça fonctionne ?

1. Je **trie** ce qui est compostable ou non. Le composteur n'est pas une poubelle, mais la maison de merveilleux insectes décomposeurs.
2. Je **découpe** en morceaux les gros déchets (pomme de terre, ananas, tranche de pastèque...). La décomposition est plus rapide et le compostage facilité. Les insectes n'aiment pas les grosses parts.
3. Je **dépose** le contenu de mon bio-seau dans le bac d'apport selon les règles affichées.
4. **J'étale** mes nouveaux déchets en surface à l'aide de la griffe à main. Etaler et mélanger les nouveaux déchets permet d'éviter les blocs d'aliments qui moisiraient au lieu de se composte.
5. Je **recouvre** les biodéchets de matière sèche (broyat). Le broyat sert de structurant afin de laisser le compost respirer et absorbe l'excès d'humidité.



Inauguration le 7 novembre avec les enfants de l'école.

Pour vous aider à comprendre ce qu'est le compostage, quelques livres sont disponibles à la bibliothèque.



Pour rappel, celle-ci est ouverte en période scolaire :

Mercredi de 9h30 à 11h30

Jeudi de 17h30 à 19h00

Samedi de 9h30 à 11h30





### **TRAVAUX À L'ÉCOLE**

La fibre est installée depuis la rentrée avec téléphonie par IP, cela a permis de stabiliser à la fois la connexion internet mais aussi la qualité audio. Grâce à un don du groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne, l'école dispose de 8 ordinateurs portables supplémentaires. Notre cantonnier a réalisé divers travaux au cours de l'été comme de la peinture, la remise en état des buts anciennement positionnés sur le terrain de tennis pour les fixer au sol dans la cour de l'école.



### **INAUGURATION CITY STADE**

Le city stade a officiellement été inauguré le samedi 8 Juillet en la présence de Madame Viviane VUILLERMOT et de Monsieur Martial MATHIRON, conseillers départementaux. Les lignes de courses devraient être tracées en 2024.

### **CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET**

Loïs FACON, Conseiller Départemental Jeune, élu représentant du collège de Genlis a lu le discours officiel.



### **CÉRÉMONIE du 11 NOVEMBRE**

En plus d'être le jour anniversaire de la signature de l'armistice de 1918 et de la "commémoration de la victoire et de la paix", la loi du 28 février 2012 étend l'hommage à tous les "morts pour la France" des conflits anciens ou actuels. Tous les morts pour la France qu'ils soient civils ou militaires sont désormais honorés le 11 novembre.

### **TRAVAUX PROJÉTÉS POUR 2024**

- La rénovation des toilettes de la classe de Mme De-Oliveira sera réalisé aux vacances de février.
- Les abris de bus seront installés courant février 2024.
- La rénovation de la voirie des Jonquilles très attendue à cause des problèmes actuels d'évacuation des eaux de pluie est à l'étude d'une solution pérenne.
- L'installation d'une table de ping-pong extérieure (devis en cours).

### **AGENDA**

- Remise du colis des aînés le 10 décembre à la salle des fêtes.
- Noël à Marliens le 17 décembre à partir de 14h (Jeux, spectacle de magie, lâcher de ballons, visite du Père Noël, vin chaud, chocolat et gaufres).
- Cérémonie des vœux du maire et du conseil le 6 janvier 2024 à 18h à la salle des fêtes.

